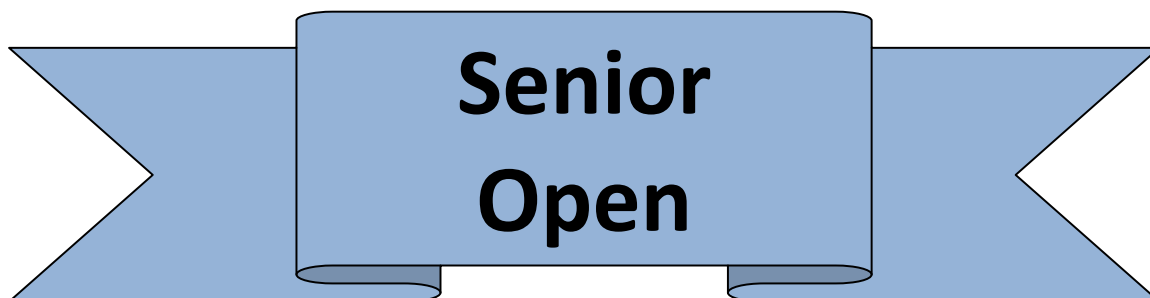




COMPETITIONS PAR QUATRE



1. Conditions de participation

- Ces championnats sont ouverts aux joueurs **LICENCIES A LA F.F.B**: nés en 1954 et avant pour la saison 2015-2016. (RNC Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- Les épreuves Open (Excellence, Honneur, Promotion) permettent d'accéder à une finale de comité, puis de Ligue ou nationale.
- **Aucun complément** d'équipe ne sera accepté après le début de la finale de comité pour les championnats Excellence et Honneur; et après le début de la finale de Ligue pour le championnat Promotion. (article 34 du RNC)
- **Aucun remplacement** ne sera accepté après le début de la finale de comité (article 35 du RNC)

2. Déroulement de l'épreuve

- **SENIOR EXCELLENCE** (épreuve de catégorie 2)
L'équipe doit comprendre au moins un joueur classé au minimum en 2° série Promotion ou plus.
Finale directe en Patton Suisse.
- **SENIOR HONNEUR** (épreuve de catégorie 3)
Les équipes doivent avoir un IV de 156 au moins ou comporter au moins un joueur classé en 2° série. Les joueurs classés en 1° série sont exclus de cette compétition.
Une phase éliminatoire se dispute en poules de 6 (ou 5 équipes). Les rencontres se disputent en semaine à la maison du bridge.
- **SENIOR PROMOTION** (épreuve de catégorie 4)
Pour participer à ce championnat les équipes ne peuvent inclure un joueur classé antérieurement en 1° série ou 2° série Majeure.
La phase éliminatoire se dispute en poules géographiques de 3 à 4 équipes en matches de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de comité. Les éliminatoires sont prévues le vendredi 20h15 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions. La phase éliminatoire sera organisée suivant le nombre d'équipes engagées. Elle peut être supprimée. Le directeur des compétitions peut qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de valeurs: l'équipe de plus fort IV d'un groupe géographique sera la première exemptée.
En Honneur et Promotion finale en Patton suisse.